



## **REVUE DE PRESSE**

**Mardi 18 juillet 2017**



# Taxe d'habitation: le cadeau inquiète les élus

Emmanuel Macron a annoncé hier la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation par des dotations de l'État. Les maires restent sceptiques. **5 et 33**

## Taxe d'habitation: les maires inquiets

La compensation à l'euro près de la suppression partielle de la taxe d'habitation réannoncée hier par Emmanuel Macron, la plupart des maires de Charente n'y croient pas. Ils craignent de devoir encore couper dans les budgets.

Amandine COGNARD  
a.cognard@charentelibre.fr

La taxe d'habitation supprimée pour 80% des ménages, mais compensée à l'euro près par des dotations de l'État. En parallèle, un plan d'économies de 13 milliards demandées aux collectivités d'ici 2022. Le discours prononcé par Emmanuel Macron, hier après-midi au Sénat, a semé de l'inquiétude chez la plupart des élus charentais.

»  
**Des communes se retrouveront dans des impasses inextricables et devront abandonner des compétences.**

Jean-Michel Bolvin, le président de l'Association des maires de Charente et maire de Montmoreau, se dit «très dubitatif». «Si cette taxe d'habitation était vraiment compensée à l'euro près, pourquoi pas, mais ce ne sera pas le cas. Cette promesse tiendra un ou deux ans et après la compensation diminuera. On a l'habitude, souffle le représentant des édiles charentais. On

nous avait dit prenez de nouvelles compétences, on vous donnera les recettes qui vont en face. Ça n'a pas duré. Même chose avec le RSA.» Et Jean-Michel Bolvin d'ajouter: «Si on avait une santé financière qui nous le permettait, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas. Si on doit perdre une part de nos recettes, ça amputera directement sur les installations sportives, les crèches, la police municipale...»

**«De la poudre aux yeux»**

Jean-François Dauré, président de GrandAngoulême et maire de La Couronne, va encore plus loin. «Nous ne sommes n'est pas dupes: la compensation ne durera qu'un temps. En revanche, les 10 milliards d'euros d'économies annoncés qui viennent d'un seul coup de grimper à 13 milliards, eux, nous pouvons être sûrs qu'ils les réclameront. De nombreuses communes se retrouveront dans des impasses inextricables et n'auront d'autres choix que d'abandonner des compétences.» Pour lui, cette annonce de gain de pouvoir d'achat n'est «que de la poudre aux yeux». «Il ne faut pas croire, cet argent sera repris par ailleurs. Il laissera sûrement le soin aux collectivités d'augmenter la taxe foncière, puisqu'elles n'auront pas le choix.»

Xavier Bonnefont, lui, préfère attendre de voir. «Emmanuel Ma-



Jean-Michel Bolvin, le président de l'Association des maires de Charente et maire de Montmoreau, se dit «très dubitatif». Photo archives Anne Kerjean

ron peut avoir raison de supprimer cette taxe, mais il faut que ce ne soit que la première étape d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale», conditionne le maire d'Angoulême qui espère surtout que le calcul de la compensation tiendra compte de la

revalorisation des bases locatives. Pour Angoulême, la taxe d'habitation et ses compensations actuelles représentent 11,7 millions d'euros, soit 16% des recettes de fonctionnement. Il espère aussi que les nouvelles économies réclamées aux collectivités tien-

dront compte de l'histoire et des efforts déjà fournis par chacune. Et que l'État montrera d'abord l'exemple. «Parce que nous, on est à portée d'engueulade, pas eux.» À Rouillac, Michel Trainaud est plutôt résigné. «Laissons-les faire et on verra ce qui se passe. De toute façon, pour une commune comme Rouillac, qui a de belles entreprises sur son territoire, ça n'aura pas beaucoup d'impact.»

**«On perd l'un de nos seuls leviers d'action»**

«Il y a peut-être encore des dépenses inutiles à trouver dans les grandes villes, mais dans les petites, on n'aura d'autres choix que de renoncer aux investissements», s'inquiète pour sa part Éric Pinaud, maire de Lessac (600 habitants), qui veut tout de même faire «confiance au Président» et veut «croire en la compensation à l'euro près». Geoffroy Dudouit, le maire de Saint-Sulpice-de-Ruffec, la plus petite commune de Charente, est beaucoup moins optimiste. «Ils compenseront la première année, et puis si on n'arrive pas à faire les économies qu'ils demandent, ils prendront sur cette somme. Et on perd en plus la main sur l'un de nos seuls leviers pour augmenter nos recettes.» À Saint-Sulpice-de-Ruffec, la taxe d'habitation représente 19 000 euros sur un budget de 47 000 euros.

# Les collectivités locales au pain sec

■ Les collectivités vont devoir se serrer la ceinture encore davantage: 13 milliards d'euros d'économies d'ici 2022 ■ Soit trois de plus que prévu dans le programme présidentiel.

En ouvrant la première Conférence des territoires au Sénat, hier, face aux associations d'élus inquiètes notamment de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, le Premier ministre Édouard Philippe a affiché sa volonté d'écouter et de concerter, mais n'a pas dévié du cap: les collectivités devront elles aussi baisser leurs dépenses, et même plus que prévu. «Je n'ai aucun doute sur le fait que ce sera dur et aucun doute sur le fait que ce sera long», a-t-il reconnu. C'est Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, qui a dévoilé peu après l'objectif chiffré: une réduction des dépenses de 13 milliards d'euros d'ici 2022, soit trois milliards de plus que prévu dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron.

## Le haut débit partout en 2020

Dans l'après-midi, le Président est venu en personne au Sénat - non dans l'hémicycle, ce qui serait contraire aux dispositions de la Constitution, mais dans une salle voisine - pour annoncer l'ouverture d'une «réflexion profonde» sur la «refonte de la fiscalité locale». Elle devra aboutir d'ici au «printemps prochain», a-t-il expliqué, évoquant la possibilité de prélever «une part de



Emmanuel Macron a annoncé hier son intention d'ouvrir une «réflexion profonde» sur la «refonte de la fiscalité locale» lors de la première Conférence des territoires au Sénat.

Photo AFP

CSG ou de CRDS» pour compenser la suppression de la taxe d'habitation pour 80% de ménages sur trois ans, entre 2018 et 2020, l'un de ses engagements de campagne. Soucieux de donner du baume au cœur aux élus locaux, Emmanuel Macron s'est cependant engagé à avancer de deux ans, de 2022 à 2020, la couverture de l'ensemble du territoire en internet haut ou très haut débit.

## Réduction du nombre d'élus

Mais il a aussi manifesté sa volonté de réduire le nombre d'élus locaux comme il s'est déjà engagé à réduire d'un tiers celui de parlementaires. «Nos concitoyens ne comprendraient pas (un) traitement différencié», a-t-il argué. De la même façon, il a appelé les collectivités locales à user de «tous les leviers» pour réaliser, à leur «main», des

«économies intelligentes» avec la «suppression de niveaux inutiles», des «flexibilités nouvelles en termes réglementaires» ou de «fonction publique territoriale».

13 milliards, «c'est plus que quelque chose dont nous ne voulons déjà pas», a réagi François Baroin, président de l'Association des maires de France. «On ne peut pas s'essayer une nouvelle fois les pieds sur les collectivités locales», a ajouté le sénateur-maire (LR) de Troyes au micro de LCI, estimant que l'effort supplémentaire demandé «fait qu'on passerait sous la ligne de flottaison».

Un courrier du gouvernement devait être envoyé aux 36.000 maires de communes pour leur assurer que toutes les voix seront entendues, même s'ils ne sont pas membres des associations d'élus représentées. Le président de la Haute Assemblée, Gérard Larcher (LR), a demandé que «l'État s'engage véritablement à

respecter les élus, leur rôle et l'action des collectivités».

La taxe d'habitation est une des principales mannes financières des communes. Sur la vingtaine de milliards d'euros qu'elle rapporte au «bloc communal» chaque année, 8,5 milliards n'arriveront plus dans les caisses, selon le chiffre du ministre des Comptes Publics. Emmanuel Macron a promis dans le passé de compenser le manque à gagner «à l'euro près». Les maires redoutent cependant de ne pas voir la promesse respectée ou poursuivie dans le temps. Pour obtenir des garanties, Gérard Larcher comme d'autres réclament une loi de finances pluriannuelle consacrée aux collectivités. Quant au chantier de décentralisation voulu par le chef de l'État, Édouard Philippe a indiqué que les fusions des communes voire de départements seront encouragées, mais rien ne sera imposé d'en haut.

## Les propositions financières passent mal

Les associations d'élus se sont déclarées satisfaites de la méthode employée à l'occasion de la Conférence nationale des territoires, - l'élaboration d'un pacte - mais se sont montrées inquiètes à propos des propositions financières d'Emmanuel Macron. Ce plan d'économies «est non seulement injuste mais disproportionné», a réagi le PS. «On ne peut prétendre vouloir attribuer de nouvelles libertés aux collectivités tout en diminuant leurs moyens d'action par une refonte fiscale sans souffrir de contradictions», a-t-il ajouté.

«J'aimerais avoir compris que pour le projet de loi de finances 2018 il n'y aura pas d'effort supplémentaire pour les collectivités», a affirmé le président de l'Association des maires de France (AMF), François Baroin (LR). Évoquant la taxe d'habitation, il a affirmé: «Il n'y a pas un élu local qui sera favorable à sa suppression.»

De même, Olivier Dussopt (PS) pour l'Association des petites villes de France, a parlé de «précipitation» quant à la suppression de la taxe d'habitation. Les Régions de France ont elles déclaré dans un communiqué souhaiter que «le gouvernement respecte l'engagement pris en loi de Finances 2017, leur attribuant une fraction de produits de TVA dès le 1er janvier 2018».

Saluant des points positifs comme l'«attention à la ruralité», Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat a qualifié de «démagogie» la proposition de baisser le nombre des élus locaux.

Quant au leader de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon, il a appelé sur TFI à ne pas se faire «attraper au leurres» sur la taxe d'habitation, car «ce qui ne sera pas payé sur le terrain va être payé par la classe moyenne» via les impôts.

## Macron prêt à risquer la fracture locale

**L**e retour sur terre s'annonce brutal. Après les séances répétées de câlinothérapie avec les grands de ce monde, Emmanuel Macron enlace les petits élus locaux, au risque de les étrangler. Le régime annoncé hier au Sénat ressemble plus à une soupe à la grimace qu'à un menu étoilé offert sur les hauteurs de la Tour Eiffel. Baisse du nombre d'élus et de collectivités, refonte de la fiscalité locale, réduction de 13 milliards d'euros des dépenses, exonération de la taxe d'habitation pour 80% des foyers: la diète drastique a déjà un premier effet, le retour de «l'élus de terrain» dans le jeu politique.

**D**epuis son poste de président de l'association des maires de France, François Baroin, a par exemple trouvé une tribune bien plus visible qu'au sein des Républicains. Les collectivités restent le dernier endroit avec le Sénat - où les partis traditionnels laminés par les élections présidentielles et législatives ont en core un peu de pouvoir. Comme il l'a fait avec les partis pendant la campagne ou en ce moment avec le code du travail à l'Assemblée, Emmanuel Macron a commencé hier son opération de ringardisation des collectivités en proposant de «supprimer les verrous trop nombreux qui contraignent les territoires». Sauf que ces territoires comptent encore peu de relais locaux pour transmettre la bonne parole de «La République en Marche». Au Palais-Bourbon, les nouveaux députés de la majorité sortent rarement des conseils municipaux ou départementaux.

**M**ais le ras-le-bol pourrait surtout venir de cette France périphérique, des lieux plus éloignés des services publics, des jeux politiques et des réformes venues de Paris. Une France de pavillons de troisième couronne oubliés qui a aussi voté Macron à la présidentielle et n'ont pas été la première sacrifiée de la rigueur budgétaire. Une France silencieuse par défaut comme l'ont rappelé les taux d'abstention record aux législatives mais qui n'est jamais loin d'être violente par défaut de représentation politique. «La France n'est pas un pays qui se transforme, c'est un pays de révolution.» Emmanuel Macron qui le dit, en écartant sûrement convaincu que la révolution peut être bienveillante.

■ Deux Compagnons du Devoir ont bouclé hier la première étape de leur tour de France ■ Chez Taransaud qui les a reçus durant un an ■ Une première réussie.



François Magnien et Rémi Merlier ont été salués pour leur investissement par les représentants de la direction de Taransaud, hier, lors d'une petite cérémonie.

Photo G. B.

# Du devoir d'être tonnelier

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

Ils ont tous deux le bel âge, 18 ans, partagent la même passion, la tonnellerie, et ont pris le même chemin pour l'assouvir, celui de l'association des Compagnons du Devoir. «Une formation géniale, une aventure enrichissante, et l'opportunité de découvrir le métier dans des entreprises différentes en plus, des petites et des grandes comme ici, vraiment grande même», soulignent en chœur et avec le sourire le Basque Rémi Merlier et le Bourguignon François Magnien. En la matière, ces deux jeunes titulaires d'un CAP ont en effet trouvé un environnement de taille XL chez Taransaud, à Merpins, fleuron du groupe «Chêne et Cie» où ils ont effectué la première étape de leur tour de France d'apprentissage. Elle a pris fin hier, après un an passé dans les ateliers de ce grand nom de la tonnellerie, lors d'une petite céré-

”  
**On se doit de participer à cet enseignement dans un métier ou l'exigence ne cesse de s'élever. C'est enrichissant pour eux, ça l'est aussi pour nous.**

monie organisée à leur attention en présence des principaux dirigeants de l'entreprise et du prévôt des centres des compagnons d'Angoulême et de Limoges. «C'est qu'on est ravi de leur passage chez nous. En terme d'investissement, de motivation, comme de comportement, Rémi

et François ont été formidables», tient à saluer Marc Duseaux, le directeur général du site. «Ils seront d'ailleurs les bienvenus à l'issue de leur tour de France, on sera ravis de les accueillir s'ils le souhaitent.»

Soit d'ici quatre ans, le minimum demandé à ces Compagnons du Devoir appelés à passer d'entreprise en entreprise chaque année et dans des villes différentes pour parfaire leur savoir-faire.

## «Besoin d'excellents musiciens»

Durant ce séjour cognaçais, ces deux jeunes ont pu découvrir la réalité du métier au sein même de la production, mesurer l'expertise des tonneliers maison et le souci d'excellence prôné par l'entreprise. Épaulés tout au long de leur parcours par Julien Tournaide, ancien compagnon, et David Morandière, meilleur ouvrier de France en 2000. Un séjour dont ils ont profité également,

sur leur temps de repos, pour réaliser un projet personnel imposé à chacune des étapes de leur tour de France. Un fût ovale pour Rémi, un tierçon charentais au 1/5° pour François.

«Une première année très fructueuse», se félicitent-ils, pour une expérience qui l'a été tout autant pour Taransaud dont c'était le premier partenariat avec l'association.

«Pour faire une analogie avec la musique, pour écrire une belle partition, on a besoin d'excellents musiciens et c'est une belle voie pour nous d'avoir un lien fort dès la formation avec des jeunes motivés, ce qu'on trouve chez les Compagnons du Devoir, souligne ravi Marc Duseaux. On se doit de participer aussi à cet enseignement dans un métier où l'exigence ne cesse de s'élever. C'est enrichissant pour eux, ça l'est aussi pour nous.»

Cette collaboration se poursuivra dès septembre prochain avec l'accueil d'un jeune aspirant tonnelier.

# Cognac: le nouveau schéma de stationnement est validé

Le conseil municipal a entériné hier le plan proposé en juin et revu à la demande des commerçants. Entrée en vigueur en septembre.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

C'est devant une assistance un brin clairsemée que le maire Michel Gourinchas a présidé le conseil municipal de Cognac, hier, le dernier de l'été avant une reprise en septembre prochain. Une vingtaine de conseillers, sur les 32, étaient présents pour traiter un ordre du jour comportant 21 points, dont celui du nouveau plan de stationnement en centre-ville qui avait fait débat en juin lors de la présentation de sa première mouture. Après d'âpres discussions avec les commerçants notamment, la Ville était depuis revenue sur sa position initiale. Elle avait proposé une nouvelle version plus simplifiée, avec deux zones contre trois, et accordé surtout 40 minutes de gratuité sur l'ensemble du parc payant, une fois par jour et par véhicule. Ce schéma a été entériné, sans les voix de l'opposition «Les Républicains» et deux abstentions. Il sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

«On va l'expérimenter durant un an. Il n'est pas parfait, mais en matière de stationnement est-ce que ça peut l'être. On a essayé de trouver l'équilibre pour que chacun s'y retrouve, et la juste mesure pour faciliter la rotation des véhicules», a défendu Michel Gourinchas face à Noël Belliot, un opposant qui a qualifié ce plan «de pansement sur une jambe de bois», regrettant «le manque de zones bleues et la non prise en compte de la spécificité



Les rangs étalent quelque peu claiçermés pour ce dernier conseil de l'été. Photo G. B.

*des professionnels de santé, oubliés dans le débat.»*

## **Le parking Gambetta en enclos**

Dans ce plan figure comme annoncé la nouveauté des parcs en enclos payants, sachant qu'à celui du parking de la Salle-Verte s'ajoute celui de la place Gambetta. Durant la période estivale, ils seront ouverts de 9 h à 19 h du lundi au dimanche, de 9 h à 17 h du lundi au vendredi en période hivernale (16 septembre-14 avril), gratuits le samedi, dimanche et jours fériés. Les 15 premières minutes seront gratuites, 0,50 € jusqu'à 30 minutes, puis 1,50 € par heure jusqu'à 4 heures, 2 € au-delà. Les résidents bénéficieront d'un tarif

préférentiel, ceux des autres zones payantes et les professionnels travaillant sur ces secteurs d'un abonnement s'ils le souhaitent après enregistrement auprès de la police municipale. Pour que tous les usagers s'y retrouvent, une signalétique sera installée sur les parkings pour les différencier. Un fléchage directionnel complétera les informations.

Parmi les autres points traités, il est à noter l'équipement en tablettes et tables numériques du Musée d'art et d'histoire, les conventions de partenariat signées avec les maisons Hennessy et Rémy Martin (4 000€ chacune) pour le soutenir, et l'aide accordée aux particuliers pour la destruction de nids de frelons d'un montant de 50% de la dépense plafonnée à 50 € TTC.

# Les nouvelles recrues s'initient au tri sélectif

La direction de l'usine Verallia de Châteaubernard a récemment invité ses jeunes embauchés de l'année à venir visiter le centre de tri Atrion de Mornac. «*Une tradition bi-annuelle qui rassemble les nouveaux arrivants accompagnés de leur parrain et des membres de la direction*», commente Véronique Martial, assistante de direction, chargée de la communication à l'usine située l'avenue Claude-Boucher.

Une trentaine de personnes ont fait le déplacement à ce rendez-vous à double visée pédagogique et créatrice de liens. L'objectif était de développer les contacts entre jeunes recrutés, parrains et membres de la direction. Une journée d'intégration, donc, où les verriers ont été reçus au centre de tri mornacais, mis en service en janvier 2015. Ils ont notamment visité les entrailles de ce pôle de traitement des déchets issus de la

collecte des sacs jaunes déposés dans les containers ad hoc des usagers, totalisant annuellement une capacité de 25 300 tonnes.

À chaque «jeune» arrivant, embauché par Verallia, l'usine attribue un parrain qui le suit et le guide durant son apprentissage et sa découverte du monde verrier. Chaque binôme ainsi constitué se doit de mettre à profit l'expérience acquise de l'un et le questionnement lié à la perspicacité du regard neuf de l'autre sur le monde du travail à découvrir. Le challenge consiste à proposer ensuite une synthèse orale simple et innovante de l'expérience vécue, pouvant aller dans le sens d'une meilleure sécurité du métier à risques de verrier et donc d'une meilleure qualité du produit.

Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé au mois de janvier prochain dans un cadre tout aussi enrichissant.



Les nouvelles recrues de l'entreprise verrière diversifient expérience et connaissances pour consolider leurs acquis.

Photo CL

**CHÂTEAUBERNARD  
DAX**

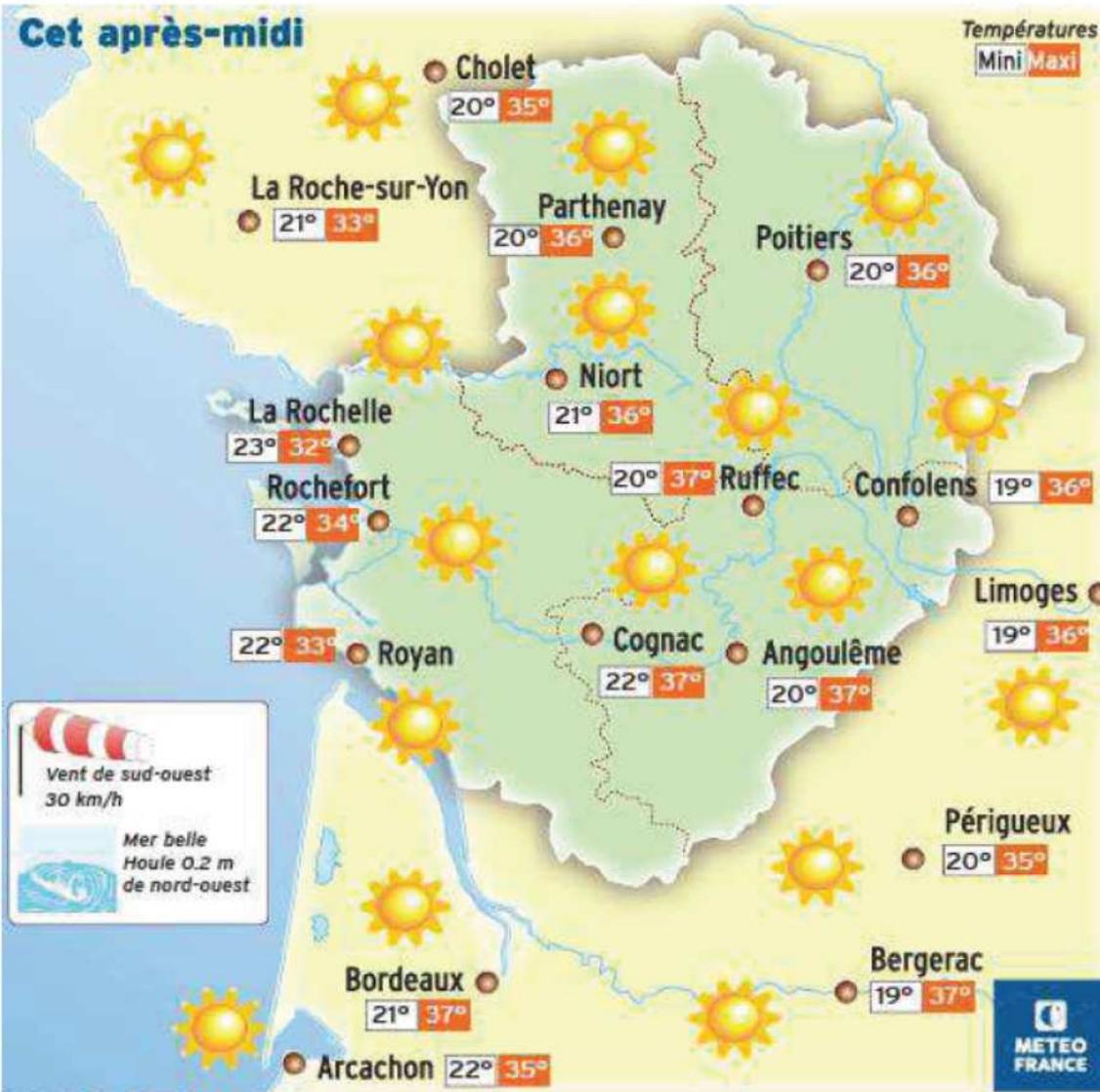
Sa fille, Annie PILLET, et son époux ;  
son petit-fils, Bruno, et son amie ;  
son arrière-petite-fille, Celia,  
et sa maman, Christelle JOURDIN ;  
parents et ami(e)s  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de

**M<sup>me</sup> Madeleine LAFITAU.**

Un hommage lui sera rendu  
le jeudi 20 juillet 2017, à 11 heures,  
au cimetière Loustalot  
de Saint-Paul-lès-Dax.

*PFG Services funéraires, marbrerie,  
prévoyance, 23, rue d'Angoulême,  
Cognac, tél. 0545.82.00.38.*

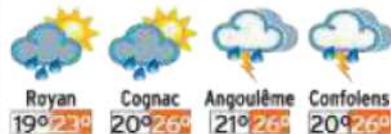
## Cet après-midi



### Soleil et forte chaleur.

Le temps est bien ensoleillé et très chaud sur toute la région, avec des températures qui dépassent fréquemment les 35°C, avant une dégradation pluvio-orageuse, remontant du Sud, la nuit suivante. Vent modéré de Sud à Sud-Ouest.

### Mercredi



### Judi



### Vendredi



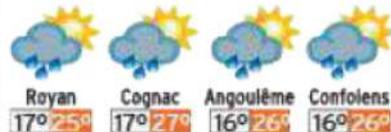
### Samedi



### Dimanche



### Lundi



### HIER

	Mini	16h
Angoulême	16°	32°
Cognac	19°	33°
Ruffec	18°	32°
Confolens	17°	31°
Barbezieux	18°	33°
Bordeaux	21°	34°
La Rochelle	20°	34°
Royan	18°	32°
Poitiers	18°	33°
Limoges	18°	30°

### FRANCE



### EUROPE



# C'est la fin des députés- maires



Il n'est plus possible à un député de cumuler sa fonction avec un mandat exécutif local.

PHOTO CHRISTOPHE PETIT-TESSON/MAXPPP

**POLITIQUE** L'interdiction du cumul de ces deux mandats est appliquée cette année. Ce qui bouleverse nombre de Conseils municipaux. **Pages 2 à 4**

**Sénat**

## Macron affronte les élus locaux

Les économies demandées inquiètent les collectivités. **Page 6**

# Cumul des mandats

## les nouvelles règles



### Autorisé

Conseiller municipal  
d'une commune  
de 1 000 habitants ou plus.

**cumulable avec**

Élu communautaire  
(sauf président ou vice-président)

**OU**

Conseiller  
régional

**OU**

Conseiller  
départemental



### Interdit



Représentant  
au Parlement européen

Maire ou adjoint au maire

Président ou vice-président  
du Conseil régional

Président ou vice-président  
du Conseil départemental

Président ou vice-président  
d'une intercommunalité

Président ou vice-président  
d'un syndicat mixte,  
d'un établissement public local,  
d'une société d'économie mixte,  
d'un organisme HLM



**Lucile Mignon n'a plus qu'un mois pour apporter à la justice des éléments susceptibles d'éviter la clôture de son dossier.** PHOTO PHILIPPE MÉNARD

# La « victime fantôme » de l'affaire Tron

**COGNAC** Ex-assistante de l'ancien secrétaire d'État, Lucile Mignon a elle aussi été mise en examen dans le cadre de l'affaire. Six ans plus tard, elle veut être reconnue comme victime. **Page 5**

**VIE PUBLIQUE** Le délai pour se mettre en conformité avec la loi sur le non-cumul arrive à échéance. Une révolution qui scelle la fin d'une figure emblématique de la vie politique

DOSSIÉRÉALISÉ PAR  
YANN SAINT-SERNIN  
y.saint-sernin@sudouest.fr

La fin du cumul ? « Forcément, entre députés, on en parle beaucoup », glisse Benoît Simian, député du Médoc et ancienement... maire de Ludon-Médoc. Demain aura officiellement disparu une figure majeure de la vie publique française, un véritable ogre républicain qui laissait interrogatifs nombre de nos voisins : le député-maire !

Au lendemain des élections législatives, 223 députés sur 577 étaient concernés par la loi sur le non-cumul (dont 135 députés-maires). Ils disposaient d'un délai de 30 jours après les élections pour se mettre en conformité avec la loi.

Dans notre région, encore 13 Conseils municipaux ont été bouleversés ces dernières semaines, afin de permettre à un édile ou un adjoint fraîchement élu député d'appliquer la règle du non-cumul (pour les sénateurs, la loi s'appliquera en octobre). De quoi donner corps à la sentence du constitutionnaliste Guy Carcassonne : « Tant qu'il n'est pas interdit, en politique, le cumul est une obligation » !

## « Syndrome du baobab »

Cette promesse de campagne de François Hollande avait été définitivement votée en 2014. Mais les parlementaires avaient posé comme condition que le texte ne s'appliquât qu'à partir de 2017. En clair, à leurs

successeurs. Du coup, nombre de parlementaires auront attendu jusqu'à la dernière minute pour s'adonner au mandat unique (ou presque).

Pendant des décennies, cette habitude a maillé le territoire de « barons locaux », réputés inamovibles, ajoutant la plupart du temps à leur fonction de parlementaires les prérogatives aux-

quelles peuvent prétendre les maires : président de Communauté de communes, président de sociétés d'économie mixte, présidents de syndicats mixtes.

Ces pratiques ont de longue date amusé les politologues : du « syndrome du baobab » (ou comment asphyxier ses adversaires en accaparant toutes les fonctions) au savoureux « cumul en grappe » (placer des affidés aux postes clés pour s'imposer en chef de clan) !

« Honnêtement, je n'aurais jamais pu faire le boulot de député en gardant mes fonctions. Ceux qui l'ont fait étaient plus forts que moi », sourit le député basque Vincent Bru, qui abandonne une mairie, un poste de conseiller départemental et une collection de fonctions attenantes.

Désormais, la loi interdit à tout député de cumuler sa fonction avec une fonction exécutive locale (lire ci-dessous). Il pourra toutefois par-

ticiper à une - et une seule - assemblée (Conseil municipal, départemental ou régional). Mais, s'il est conseiller municipal, il peut également être conseiller communautaire.

Depuis quelques semaines, s'organisent donc les successions dans les mairies concernées. Parfois dans la douleur, des « députés-maires » deviennent « députés-conseillers municipaux ». Sans surprise, peu de ruptures radicales.

« C'est une mesure absurde qui va créer une technocratie parlementaire », commente Didier Quentin, ex-député-maire de Royan, qui, comme la plupart des édiles, a choisi son successeur, non sans concéder ressentir « un grand vide ». « J'en vais pas le mettre sous tutelle », assure-t-il, tout en précisant : « Sur les grands dossiers, je continuerai à m'impliquer. »

## « Mon successeur est un fidèle »

À Cenon, Alain David, le député et, depuis quelques jours, ancien maire de la ville, fustige d'abord « la bêtise monumentale » que constitue cette loi. « Si j'ai choisi mon premier adjoint pour me succéder, c'est que je pense qu'il a toutes les capacités. Mais... » le nouveau maire aura naturellement besoin de mes conseils », précise-t-il, rappelant au passage que « lors des dernières municipales, les électeurs ont souhaité que je sois reconduit ».

D'ailleurs, le directeur de cabinet ne changera pas, ce qui devrait apporter une garantie supplémentaire



de continuité. Tout comme à Mont-de-Marsan, où le nouveau maire bénéficiera des conseils de l'ancien directeur de cabinet de la présidente de l'agglomération et ancienne maire Geneviève Darrieussecq, désormais ministre ! « J'ai cadré les choses. Mon successeur est un fidèle de la première heure. Mais je ne me retire pas de la vie locale. Comme conseiller

municipal, moi, je serai une sorte de sage », glisse pour sa part Benoît Simian.

## « Je le fais pour les maires »

En clair, l'esprit du cumul risque de durer encore un peu. « Ce n'est pas parce que je quitte mes mandats que je ne les retrouverai pas un jour », prévient aussi l'ancienne ad-

## **AFFAIRE GEORGES TRON** La Cognaçaise Lucile Mignon a tout perdu dans le scandale qui a secoué la mairie de Draveil, en 2011. Elle réclame que sa plainte pour « harcèlement moral » ne soit pas enterrée

PHILIPPE MÉNARD  
p.menard@sudouest.fr

« J'ai été victime il y a six ans dans une affaire sordide, celle qui concerne Georges Tron, mis en examen pour viol et agression sexuelle par personne ayant autorité. Dans cette affaire, je suis la victime "fantôme", le gros dommage collatéral, et la justice s'en fout. » Le message envoyé par Lucile Mignon résonne comme un appel au secours. Dans un mois, sa plainte pour « harcèlement moral » à l'encontre du maire de Draveil (Essonne) risque d'être définitivement enterrée. Elle reçoit dans un petit appartement loué dans une commune proche de Cognac. Lucile Mignon, 47 ans, s'est réfugiée dans sa région d'origine. Loin du tumulte de la région parisienne. Loin de l'ouragan qui a balayé sa vie professionnelle et privée.

### « Je lui ai tapé dans l'œil »

Un bac secrétariat décroché au lycée Jean-Monnet, à Cognac, une écharpe de Miss Cognac glanée en 1987, Lucile Mignon ne s'imaginait guère fréquenter les sphères politiques. Commerciale dans un laboratoire agro-alimentaire à Paris, elle fait partie d'une « charrette » de licenciements. Dans sa quête d'un nouveau travail, elle sonne à la porte de la permanence parlementaire de Georges Tron. « Je lui ai tapé dans l'œil, certainement. Il m'a dit : "Je vous ferai rentrer à la mairie, vous travaillerez à mes côtés". »

Embauchée en 2005 au centre communal d'action sociale et au service logement, elle est, à sa grande surprise, mutée au cabinet du maire en novembre 2007. Puis elle fera partie des trois assistantes parlementaires qui tiennent sa permanence. « Je n'avais aucune formation politique. J'aidais les personnes dans leurs soucis personnels. On avait un peu un

rôle d'assistantes sociales. J'avais l'impression de me rendre utile. »

En mai 2011, coup de tonnerre. Deux anciennes employées de la mairie de Draveil accusent Georges Tron et son adjointe Brigitte Gruel de viol et agression sexuelle, sous couvert de séances de « réflexologie ». Les deux élus sont mis en examen en juin. Lucile Mignon aussi, après vingt-neuf heures de garde à vue, pour « chantage ».

« Georges Tron m'avait demandé d'aller voir une des plaignantes pour lui dire de "regarder droit devant elle". » Elle reconnaît avoir été l'instrument de ces menaces à peine voilées. Elle sera alors la « mise en examen fantôme », l'anonyme que pistent les médias.

### « Placardisée »

Dans un premier temps, elle soutient le député-maire. « Je n'avais pas le choix, je subissais une pression terrible. » Son cadre professionnel se dégrade, elle se dit « placardisée ». Et les doutes se font de plus en plus tenaces. Son mari, Éric Mignon, l'amène finalement à porter plainte en octobre 2011. Le grief retenu : « harcèlement moral ». Plus tard, à l'issue d'un « choc post-traumatique », elle confie que des agressions à caractère sexuel lui sont revenues en mémoire. « J'avais

—  
« Cette histoire nous a détruits, mais on reste solidaires »  
(Lucile Mignon)

tout enfoui, je n'en avais pas parlé à mon mari. » Mais les faits sont prescrits.

La plainte est classée sans suite un mois seulement après son dépôt. Lucile Mignon ne renonce

pas. « J'ai des preuves. Je me suis constituée partie civile. J'ai été entendue deux fois par le doyen des juges, qui m'a dit qu'il y avait matière à enquêter. Puis un autre juge a pris le dossier, et je n'ai plus eu de nouvelles. »



Éric et Lucile Mignon décrivent les mois suivants comme une terrible descente aux enfers. Des menaces, des dégradations sur leurs véhicules, des soucis financiers qui les obligent à brader leur maison, la peur que l'on s'en prenne à leurs enfants. En mars 2014, ils se réfugient en Charente.

#### « En mode survie »

Leur couple ne survivra pas à l'accumulation d'épreuves. « On est en mode survie. Cette histoire nous a détruits, mais on reste solidaires », glisse Éric Mignon. Il vit de boulots en intérim, elle est coincée par l'arrêt maladie qui perdure. Combative, elle a surmonté plusieurs passages à l'hôpital, cherche à se reconstruire. Son espoir : voir son affaire rattachée au volet

## LA RÉPONSE DE GEORGES TRON

« Je laisse ces gens-là dire ce qu'ils ont à dire. Je ne fais aucun commentaire. » Sollicité par « Sud Ouest », Georges Tron a répondu en personne, hier. « Le cas de M<sup>me</sup> Mignon est inclus dans une affaire beaucoup plus lourde », pointe le maire de Draveil. Il se réserve la possibilité de livrer « des éléments très précis », plus tard. « Le récit dans lequel elle s'est lancé ne sera pas conforme à la réalité. »

Pour Georges Tron, Lucile Mignon « fait partie d'un réseau qui a multiplié les procédures à [s]on encontre ». Il s'étonne qu'elle commente « une décision de justice qui n'est pas rendue ». L'élu y voit une réaction à l'ordonnance de refus partiel du juge, qui n'estime pas nécessaire d'entendre Georges Tron et donne un mois à l'avocate de Lucile Mignon pour apporter des éléments nouveaux.

« principal ». La défense de Georges Tron avait décroché un non-lieu en décembre 2013, les plaignantes ont fait appel et ont obtenu gain de cause un an plus tard. La Cour de cassation a confirmé. L'affaire doit bien être jugée en décembre prochain devant la cour d'assises.

« C'est une justice à deux vitesses. Dans mon affaire, Georges Tron n'a

même pas été entendu. Moi, j'ai tout pris dans la gueule, j'ai tout perdu. Je ne suis pas reconnue comme victime. Je ne le fais même pas pour l'argent, je veux récupérer ma dignité », tranche Lucile Mignon. Son avocate a récemment reçu un « avis de fin d'information ». Elle a un mois pour faire des observations susceptibles d'éviter le non-lieu.

# Macron réclame de la confiance aux élus locaux

**SÉNAT** Le président de la République a multiplié les promesses et les paroles apaisantes envers les collectivités. Tout en leur demandant de poursuivre leurs efforts d'économies

**BENOÎT LASSERRE**  
b.lasserre@sudouest.fr

Emmanuel Macron n'a pas confondu Gérard Larcher, le président du Sénat, avec le général de Villiers, chef d'état-major des armées. Hier après-midi donc, devant un parterre d'élus locaux rassemblés pour une Conférence nationale des territoires, le président de la République s'est bien gardé de lancer : « Je suis votre chef ! », et donc : silence dans les rangs !

La rencontre s'est évidemment déroulée avec moins de tumulte qu'au Congrès des maires de France où, en mars dernier, le candidat Macron s'était fait siffler en annonçant sa promesse de supprimer la taxe d'habitation. Hier, au Sénat, le président Macron a fait part de son souhait de « confiance et respect mutuels » entre l'État et les collectivités.

Ce qui n'empêche pas le chef de l'État, fidèle à son personnage, de vouloir poursuivre sa mission de chambouler le château de cartes. Il a ainsi dévoilé son intention de réduire le nombre d'élus locaux après celui des parlementaires, de remettre les fonctionnaires sur le terrain, de revoir l'ensemble de la fiscalité locale, ou encore d'équiper la totalité du territoire en haut débit d'ici à 2020.

## L'avertissement de Larcher

Se sachant en terrain miné parce que les élus locaux ne sont pas muets comme les militaires, Emmanuel Macron a tenté hier une opération « Baume au cœur » dont la réussite n'est pas garantie, même si son

discours et sa méthode ont plutôt séduit l'auditoire. Car, plus tôt dans la matinée, son Premier ministre Édouard Philippe avait rappelé aux collectivités qu'elles devraient faire un effort d'économies de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Gérard Larcher a d'ailleurs averti le président de la République qui, lui, n'en a jamais été un : « Les élus locaux n'en peuvent plus et n'en veulent plus ! L'État doit cesser de les considérer comme de simples curseurs. » Et le président de l'Association des maires de France, François Baroin, maintient son hostilité à la suppression de la taxe d'habitation, qui signifie incertitude sur les recettes des communes et surtout suppression de l'autonomie fiscale. Le chef de l'État a promis une refonte de la fiscalité locale, dont l'une des pistes pourrait être d'attribuer une part de la CSG en compensation de la taxe d'habitation.

## « Girondin » pour Bussereau

Ancien ministre du Budget et désormais président de l'Association des départements de France, Dominique Bussereau connaît trop bien Bercy pour ne pas se méfier de l'inertie qui suit les allocutions volontaristes, et il attend donc des actes qui suivent les mots. Mais l'élu de la Charente-Maritime a en tout cas écouté avec sympathie « le discours girondin et décentralisateur » d'Emmanuel Macron. « Pendant cinq ans, on a eu un président tout souriant mais qui ne faisait rien. Emmanuel Macron est très souriant, lui aussi, mais on sent sa volonté d'agir », poursuit



Emmanuel Macron, hier, lors de la Conférence nationale des territoires, au Sénat, aux côtés d'Édouard Philippe. PHOTO AFP

Dominique Bussereau. Alain Rousset aurait, lui, souhaité encore plus d'audace dans la promesse de décentralisation. « L'actualité montre bien que l'État a besoin de se recentrer sur ses missions régaliennes. Il faut qu'il décentralise vraiment certaines compétences », affirme le président de la Nouvelle-Aquitaine. « Et si Emmanuel Macron veut chambouler les choses, qu'il s'attaque aus-

si au financement de la SNCF. Il y a des choses à faire », ajoute Alain Rousset, qui compte poursuivre son travail de persuasion sur la prolongation de la ligne à grande vitesse vers Toulouse et Dax. Un travail que partage Dominique Bussereau, ancien ministre des Transports, pour qui l'État « doit veiller à l'équilibre des territoires. Pour l'instant, le compte n'y est pas vraiment ».



# Stationnement : premier bilan dans un an

## CONSEIL MUNICIPAL

Les nouvelles dispositions du stationnement ont été adoptées hier soir

DIDIER FAUCARD  
d.faucard@sudouest.fr

Lors de ce dernier conseil municipal avant les vacances, le sujet, celui du plan de stationnement, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, suscité beaucoup d'énervement ces dernières semaines est revenu sur la table.

Que l'on rassure, effet de la chaleur ou pas, même si leurs points divergent sur la question, le débat entre la majorité et l'opposition est resté bien plus policé que lors de la réunion d'information publique, en juin dernier. « Ces éléments sont le fruit des dernières discussions menées avec les associations de commerçants », indiquait Michel Gourinchas, en préambule. « Je ne suis pas certain que ce plan soit parfait, mais en matière de stationnement, à ma connaissance, la perfection n'existe pas », s'empressait-il d'ajouter.

Imparfaite, la vision de la majorité municipale l'était de fait pour Noël Belliot, annonçant que l'opposition voterait contre ce projet. « Nous étions pour une mise en place d'une zone bleue sur l'ensemble du centre-ville. Certes, cela a un coût, mais il faut savoir ce que l'on veut », affirmait-il. Arguant du fait qu'une telle mesure aurait permis de donner un coup de boost aux commerces qui en ont bien besoin.

« Il y a des commerces qui marchent très bien en centre-ville, ce n'est pas donc pas qu'une question de stationnement », rétorquait Marianne Reynaud Jeandier. Ce dont Noël Belliot ne disconvenait pas, « mais ça contribue quand même à leur activité », insistait Noël Belliot. Lequel pointait du doigt, également que le plan n'ait pas pris en compte les besoins spécifiques des



La municipalité a choisi de conserver une partie du stationnement payant en centre-ville. « 50 »

professionnels de santé qui doivent intervenir au domicile des gens ; ceux-ci devraient bénéficier d'une carte particulière de gratuité. « De toute façon, on fera un premier bilan dans un an et on verra bien ce qu'il en est. Sur cette question, je ne suis bloqué sur rien », lançait Michel Gourinchas.

### Dispositions particulières

Parmi les différentes mesures proposées, la nouveauté est la création de deux parcs fermés, une première à Cognac. Il concerne le parking de la Salle-Verte, qui entrera en fonction d'ici la fin de l'année et le parking de la place Gambetta qui, lui, sera mise en place en 2018.

Pour le reste, la municipalité a donc décidé d'opter pour conserver un stationnement payant sur l'ensemble du parc, qui l'était déjà avec une période de gratuité amenée à 40 minutes, mais une gratuité valable une seule fois par jour et

## LES DIVERS TARIFS

### STATIONNEMENT PAYANT

Hyper centre (zone orange) : gratuité 40 minutes puis 2 € pour une heure et 8 euros pour deux heures  
-Autres zones payantes : 2€ pour une heure, 4 € pour deux heures et 6 € pour trois heures.

### ABONNEMENTS RÉSIDENTS

10€ par semaine ; 15€ par mois ; 40€ par trimestre ou 100 € par an.  
**ABONNEMENTS PROFESSIONNELS**  
20 € par mois ; 60 € par trimestre ou 120€ par an.

**PARC ENCLOSE** 15 minutes gratuites ; 0,50 € pour 30 mn ; 1,50 €/heure jusqu'à quatre heures de stationnement ; au-delà de quatre heures : 2€/heure. Résidents : 5 €/jour.

Les plages horaires du 15 avril au 15 septembre : de 8 à 19 heures, du lundi au dimanche.

Du 16 septembre au 14 avril : de 9 à 17 heures, du lundi au vendredi et gratuité, samedi, dimanche et jours fériés.

par véhicule, avec obligation de prendre un ticket d'horodateur. Les temps de gratuité totale demeurant les mêmes (entre 12 et 14 heures, après 17 heures, les samedis, dimanches et jours fériés).

Des dispositions particulières ont été prévues pour les riverains du

centre-ville, ainsi que pour les professionnels y travaillant via différents tarifs d'abonnements. Sachant que pour les professionnels, hors médecins, ces propositions d'abonnements ne concernent pas l'hypercentre, mais les emplacements un peu plus éloignés.

# Les compagnons quittent Taransaud

**ARTISANAT** Après une année riche, les deux jeunes artisans, Compagnons du devoir, ont terminé leur apprentissage à la tonnellerie

Prendre part à la vie d'une entreprise, apprendre un savoir-faire et grandir sur la voie de la professionnalisation, telle est la philosophie des Compagnons du devoir. Pour la première fois, la tonnellerie Taransaud s'est associée aux artisans nomades en accueillant deux jeunes passionnés de barriques.

Pendant près d'un an, Rémi Merlier et François Magnien ont participé à la production quotidienne de la société. Ils ont aussi dû mettre en pratique la maîtrise qu'ils ont acquise en réalisant une pièce unique de A à Z. Entourés de leurs mentors, ils sont revenus hier sur leur année cognaçaise, qui prend officiellement fin vendredi. « Ça a vraiment été une année d'une grande richesse, confie François Magnien. On a été confrontés à des problèmes, il a fallu trouver des solutions. »

## Le début d'un tour de France

Pour ce jeune bourguignon, fils de « viticulteur sans barriques », la tonnellerie était une façon de concilier viticulture et travail du bois. Son acolyte, Rémi Merlier, a quant à lui découvert la tonnellerie par hasard. « Je viens du Pays basque, il n'y en a pas là-bas ! » Ils ont tous deux décroché leur CAP l'an passé en Bourgogne et font déjà « preuve d'une grande maturité », comme le souligne David Mo-



François Magnien présente son projet avec Rémi Merlier. PH.A.-L.C.

randiere, meilleur ouvrier de France en tonnellerie. Il a accompagné les jeunes artisans au cours de cette année. Rémi Merlier et François Magnien ont aussi pu compter sur le soutien de Julien Toumade, compagnon du devoir basé à Cognac. Il se souvient de ses années passées sur les routes de France : « C'est la seule formation qui permet de voyager comme ça et de voir différentes façons de travailler ».

Chez Taransaud, les tonneliers en devenir ont découvert les contraintes d'une grande entreprise. « On n'a pas l'habitude, c'est très différent de l'apprentissage », admet François Ma-

gnien. Mais, du côté de la tonnellerie cognaçaise, le contrat a été rempli. « Nous avons besoin de l'excellence, nous sommes ravis de cette expérience », commente Marc Duseaux, le directeur général de la tonnellerie. Il annonce qu'un nouveau partenariat avec les Compagnons du devoir débutera en septembre.

Rémi Merlier et François Magnien vont, quant à eux, continuer leur chemin, séparément cette fois, en quête de nouveaux savoir-faire à acquérir pour devenir des maîtres de la tonnellerie.

**Anne-Laure de Chalup**

# Un élu veut sauver un trésor rupestre

De bonnes chaussures, ou encore mieux des bottes, un vêtement de pluie et la torche étaient de rigueur. Les recommandations venaient de Jean-Claude Fayemendie, chef de file de l'opposition qui faisait office de guide, mercredi dernier, pour un petit groupe d'élus constitués de Dominique Petit, Maria Mautmont, Michel Damy, Jean-Pierre Doublet. Tout ce petit monde avait rendez-vous devant la carrière située rue de la Trâche. L'élu d'opposition avait maintes fois alerté le Conseil municipal sur un site préhistorique laissé à l'état d'abandon à la Trâche. Il avait exprimé son inquiétude et sa colère, en constatant les dégâts occasionnés par les bulldozers employés par le restaurant de l'Yeuse après la tempête de 1999, qui aurait endommagé le fossé néolithique.

## Découvertes préhistoriques

Après une énième intervention en conseil, Jean-Claude Fayemendie avait alors suggéré une visite des lieux. Proposition acceptée par Dominique Petit, adjointe au maire chargée de la culture. Le temps a passé et mercredi dernier la date convenait à tous. Spéléologue, membre du groupe spéléologique de Charente et guide dans les grottes du Pérou dans sa « post-adolescence », Jean-Claude Fayemendie est dans son élément. C'est souvent qu'il crapahute dans cette colline avec l'impression d'y retrouver son Périgord natal. « Nous sommes en face d'un site unique dans la région. C'est un éperon barré à 50 mètres d'altitude », s'émerveille-t-il.

La carrière formant l'éperon est coupée par un rempart et un fossé. Première fortification du Néolithique, elle va servir d'habitat protégé. Des fouilles ont déjà eu lieu,



Jean-Claude Fayemendie conduit les élus de la majorité dans l'abri-sous-roche. PHOTO S.B.

dont celles, menées dans les années 80, par M. Burnez et Christian Vernoux, ancien conservateur du musée de Cognac, où toutes les précieuses découvertes sont toujours visibles. « Dans le gisement de la petite grotte en bas de la colline on a trouvé le passage de la pierre au bronze, un très beau poignard en cuivre, de la faune, une sépulture collective, etc. », relate Jean-Claude Fayemendie. Plus haut, d'autres fouilles ont été réalisées sous l'abri-sous-roche et sur l'éperon barré. Les élus se mettent donc en marche. Première halte à la petite grotte, où certains s'aventureront un peu plus qu'à l'entrée.

## Bientôt une école de fouille ?

Après une marche à travers les fragons, sportive et piquante, l'abri-sous-roche se laisse entrevoir, on s'y engouffre : une cheminée, des traces des dernières fouilles... Le temps se fige et les connexions ancestrales vous saisissent. L'exploration se poursuit sur le plateau de la carrière, « le seul endroit à Château-

bernard où il y a du sable », fait remarquer le spéléologue. Avant de redescendre, les marcheurs arpentent ce qui reste du rempart et redessinent de leurs yeux le fossé à la bordure duquel « un magnifique polissoir mobile a été découvert, entier, entre les racines ».

L'élu se souvient aussi de sentiers de promenades agréables qui ont terminé en enchevêtrements d'arbres en 1999 et expose son point de vue : « Le site est encore quasiment vierge, car les fouilles réalisées ont été modestes et parce que protégé par la végétation. Il doit rester public. On pourrait y développer une école de fouille. La Ville a acquis deux parcelles où se trouve la grotte principale sous mon mandat ; on a aussi renforcé la protection du site sur le plan d'occupation des sols. Les propriétaires qui restent ne peuvent rien en faire (bois et taillis) ». À en croire l'engouement des élus de la majorité, la noble cause a semble-t-il été entendue.

**Sandra Balian**